

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 6 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 05

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Arnaud VASSAL

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

**Remboursement location
de la salle des fêtes**

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Arnaud VASSAL

Mandataires

Odile MASSON

Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 31 janvier 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 10 février 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20250206-2025-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes a été réservée par Mme FESQUE Audrey, pour le week-end du 6 au 8 juin 2025, pour leur mariage, pour la somme de 950 €.

Suite à leur demande d'annulation, il est proposé de leur rembourser le montant de l'acompte qui est de 450 € versé le 30 septembre 2024.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- ***d'approuver le remboursement comme indiqué ci-dessus.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Maire,

Georges THOMAS

